

En application du Décret n° 2-04-332 du 21 hija 1425 (1er février 2005) fixant les attributions et l'organisation du Département de la Formation Professionnelle (DFP), la Direction de la Planification et de l'Evaluation a pour mission de mener, en collaboration avec les différents départements et organismes concernés, toutes les activités liées à la planification de la formation professionnelle et à l'analyse du marché du travail et des liaisons formation/emploi, notamment à travers des études, des recherches et des enquêtes.

Elle a aussi pour mission en liaison avec les différentes parties concernées, d'évaluer les politiques de la formation professionnelle, le fonctionnement de l'appareil de formation professionnelle et le développement de la communication en vue d'informer les différents partenaires sur les réalisations et les projets de développement du secteur.